

# A.S.T Beaucaire

Service de Prévention et de Santé au Travail

195 allée de la Narbonnaise  
30300 BEAUCAIRE

Siret : 775 860 281 00028 – APE : 8621Z

## **Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire** **Mercredi 26 avril 2023.**

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre association, dûment convoquée par mail, s'est réunie par visio conférence, le mercredi 26 avril 2023 à 16h45.

Etaient présentes ou représentées : 30 entreprises représentant 1 483 salariés.

Les adhérents de la fonction publique territoriale (Mairies essentiellement) nous ont précisé qu'ils ne pouvaient participer aux votes en Assemblée Générale d'une association à laquelle leur collectivité paie une prestation par un contrat de marché public. Leur effectif n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Nombre d'adhérents de l'association, hors fonction publique, au 31 décembre 2022 : 635.

Nombre de salariés suivis, hors fonction publique, au 31/12/2022 : 4 543.

Le quorum (30% des salariés, soit 1 364) est atteint.

Invités à la réunion :

- Docteur Loïc SOLVIGNON – médecin du travail
- Docteur Benoit DE LABRUSSE - médecin du travail
- M Rémy RAUSCHER - Ergonome
- Mme Nathalie CAESTECKER – coordinatrice de centre
- M. Christian BEGOUT - Expert-comptable

La réunion s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation PV de l'AG de 2022
2. Rapport moral du Président
3. Approbation des comptes au 31/12/2022
4. Prévisionnel 2023
5. Rapports d'activité 2022 des médecins et IPRP
6. Rappel de l'augmentation de 3% de la cotisation forfaitaire annuelle au 01-01-2023
7. Retour sur le fonctionnement du Portail Santé Travail
8. Information PREV'Entreprise aux adhérents
9. Questions diverses

π

## 1 – Approbation PV de l'AG de 2022

Approuvé à l'unanimité

## 2 – Rapport moral du Président

Monsieur Tony LAURENT préside la séance et remercie chacun de sa présence. L'année 2022 a été l'année de la consolidation avec uEgar, un outil performant et facilitant. Il est fier du résultat. L'activité est croissante, avec beaucoup de défis à relever sur cette année 2023 notamment avec la certification à venir. La santé de l'AST se porte bien, avec une équipe de professionnels, en laquelle il a toute confiance.

Il souligne l'investissement des salariés de l'AST et décrit une équipe soudée, présente, réactive et dans une constante communication.

*« Une parenthèse :*

*Le Dr DE LABRUSSE se veut rassurant quant à la certification à venir, l'AST ayant une équipe pluridisciplinaire complète. L'AST dispose de tous les outils nécessaires et devra se faire accompagner dans la préparation, car il faut prévoir un gros travail de secrétariat »*

## 3 – Approbation des comptes au 31/12/2022 (cf bilan en annexe)

Monsieur Christian BEGOUT, expert-comptable, présente un point budget de l'année 2022 (Documents en annexe)

La situation financière de l'AST est en progression et supérieure à 2021, avec un prévisionnel des recettes à 484 331€ pour 2022 contre 454 930 € pour 2021. Il souligne une progression de l'exercice d'environ 30 000 € en lien avec :

- L'augmentation du nombre d'intérimaires pris en charge
- L'augmentation du nombre d'embauches

Néanmoins il faut noter une créance importante en fin d'année, principalement dû au non-paiement à ce jour des cotisations de la mairie de Beaucaire + CCAS de Beaucaire ; créance qui représente 42 528 €. Le Président, Tony LAURENT demande que lesdites factures lui soient transmises pour intervention directement auprès des services concernés à la mairie.

### Les variations les plus significatives :

Une progression des frais de structure de près de 10 000 € en lien avec :

- La dépense du nouveau logiciel uEgar
- La mise en place de vacations de la Psychologue du travail, Mme Christelle TOUBERT
- L'embauche d'une assistante médicale, Mme Virginie D'IMPERIO

A noter, la diminution des dépenses sur le poste « maintenance informatique ».

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## 4 – Prévisionnel 2023 (cf bilan en annexe)

Le total des recettes est budgétisé à 500 000 €, directement lié à l'augmentation de 3 % de la cotisation forfaitaire appliquée au 01 janvier 2023.

### **Evolution à prévoir :**

- Au titre des honoraires de la Psychologue du travail, Christelle TOUBERT, du fait d'une élévation du nombre de situations individuelles en 2022
- Au titre des honoraires du Toxicologue, Gilles MACCANTI, pour qui le Conseil d'Administration doit se prononcer sur un doublement de temps de vacances (point 7)
- La plateforme uEgar
- L'enveloppe formation.

En plus de la formation des membres du bureau, il est à prévoir le complément de formation pour l'IDEST, Sylvie BONIFAS, dans le cadre du nouveau décret du 30 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail (*doc en annexe*). Celui-ci comporte :

- o La connaissance du monde du travail et de l'entreprise (25H)
- o La connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir (50H)
- o L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises (50H)
- o Le suivi individuel de l'état de santé des salariés incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique (35H)
- o La prévention de la désinsertion professionnelle (35H)
- o L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes tel que CARSAT, INRS, OPPBTP ... (20H)

***Soit un cumul de 205 H dont 154 H déjà réalisées entre le 14 janvier 2019 et le 16 avril 2019.***

### **5 – Rapports d'activité 2022 des médecins et IPRP (cf rapport en annexe)**

*A noter que la migration en 2022 du progiciel STETHO vers uEgar amène certaines incohérences. Le Bilan 2023 sera plus précis sur une année pleine avec des données saisies dans le même logiciel.*

Le Dr SOLVIGNON présente le bilan d'activité 2022, souligne le travail collectif réalisé, et rappelle le secteur d'activité géographique de l'AST. Il présente chacun des membres de l'équipe médicale, administrative et du pôle IPRP.

Le Dr SOLVIGNON précise, qu'à la suite de l'évolution réglementaire récente, le bilan se présente désormais en un seul document, qui sera présenté en Assemblée Générale en 2 parties :

- L'activité médicale
- L'activité AMT, Action en Milieu de Travail, pilotée par M Rémy RAUSCHER Ergonome

Le Dr SOLVIGNON fait un focus sur plusieurs points :

- La visite de pré-reprise a pour but d'accompagner et d'anticiper le retour au travail du salarié dans les meilleures conditions.
- Le rendez-vous de liaison, organisé pendant l'arrêt du salarié est une action de prévention de la désinsertion professionnelle ; comment envisager le maintien en emploi, faire appel à l'équipe pluridisciplinaire, CAP EMPLOI...
- L'augmentation des problématiques individuelles, qui entraînent des consultations plus longues ; liées à de la souffrance psychique au travail, aux évolutions de l'organisation du travail, à la perte de sens exprimée en lien avec l'activité professionnelle mais qui n'est pas spécifique au périmètre de l'AST
- La participation au projet IODA (Inaptitudes en Occitanie Diagnostics et Analyses), expérimentation d'un système de surveillance épidémiologique des inaptitudes médicales au travail à l'échelle d'une région afin d'éclairer les stratégies de prévention locales et régionales.

## 6 – Rappel de l'augmentation de 3% de la cotisation forfaitaire annuelle au 01-01-2023

Mme Nathalie CAESTECKER rappelle que la cotisation forfaitaire annuelle n'a pas connu d'augmentation depuis 2014.

Une augmentation de 3 % a été appliquée à compter du 01 janvier 2023, dû à l'inflation et des coûts montants, comme toute structure.

Elle est donc passée de 95 €HT à 97.85 €HT.

## 7 – Retour sur le fonctionnement du Portail Santé Travail

Mme Nathalie CAESTECKER rappelle la fonction première du PST (Portail Santé Travail) et son utilité. Outil fonctionnel, nouveau, permettant un accès principalement sur l'administratif et gestion, la déclaration annuelle, l'affiliation du personnel associée à la prise de rendez-vous. Chaque problématique rencontrée a été remontée à l'assistance de Val Solutions et résolue.

Monsieur Grégory PORAS, représentant l'entreprise BRL et Monsieur Loïc TALEC, représentant l'entreprise Bio Habitat, indiquent ne pas rencontrer de problématiques pour le moment.

## 8 – Information PREV'Entreprise aux adhérents

A titre d'information, cet outil complet, intuitif et performant sera mis à la disposition de l'ensemble des adhérents de l'AST prochainement. Il regroupera toutes les informations concernant l'entreprise, les actions, les ateliers ciblés, les rendez-vous à venir. Il vient compléter le Portail Santé Travail, accès sur la gestion administrative et financière ainsi que l'affiliation du personnel associé à la prise de rendez-vous.

## 10 – Questions diverses

Pas de question



L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h15

**Le Président**

Tony LAURENT

**Le Secrétaire**

Yves LE RET